



Commune de PLELAN-LE-GRAND

Ille-et-Vilaine

EPCI : Communauté de communes de Brocéliande

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2023**

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE..... | 2 |
| I. PREAMBULE..... | 4 |
| I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE..... | 4 |
| I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER | 5 |
| I.2.1. <i>les prévisions de croissance</i> | 5 |
| I.2.2. <i>une Inflation record marquée par la crise énergétique</i> | 5 |
| I.2.3. <i>l'impact de la conjoncture sur la politique monétaire et l'évolution des taux d'intérêt</i> | 5 |
| I.2.4. <i>les principales mesures de la loi de finances 2023</i> | 6 |
| I.2.4.1. <i>L'évolution du déficit public</i> | 6 |
| I.2.4.2. <i>Une dotation globale de fonctionnement dynamique</i> | 6 |
| I.2.5. <i>Des recettes de fonctionnement dynamiques grâce à la revalorisation des bases fiscales</i> | 7 |
| I.2.6. <i>la réforme de la taxe d'habitation : de nouvelles conséquences pour 2023</i> | 8 |
| I.3. LE CONTEXTE LOCAL : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2023 | 8 |
| I.3.1. <i>renforcer la sobriété énergétique</i> | 8 |
| I.3.2. <i>Poursuivre la modernisation de l'action publique</i> | 9 |
| I.3.3. <i>Conforter les actions en faveur d'un centre-ville dynamique</i> | 10 |
| I.3.4. <i>Améliorer les services aux habitants et permettre la participation citoyenne</i> | 10 |
| I.3.5. <i>Préparer l'avenir</i> | 11 |
| II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2018-2022 | 11 |
| II.1. ANALYSE FINANCIERE 2018-2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT | 11 |
| II.1.1. <i>Dépenses de fonctionnement 2021 - 2022</i> | 12 |
| II.1.2. <i>Recettes de fonctionnement 2021- 2022</i> | 12 |
| II.1.3. <i>analyse des charges de fonctionnement</i> | 13 |
| II.1.3.1. <i>les charges à caractère général (chapitre 011) :</i> | 13 |
| II.1.3.2. <i>les charges de gestion courante (chapitre 65) :</i> | 14 |
| II.1.3.3. <i>les charges de personnel (chapitre 012) :</i> | 14 |
| II.1.3.4. <i>les charges financières (chapitre 66) :</i> | 14 |
| II.1.4. <i>analyse des recettes de fonctionnement</i> | 15 |
| II.1.4.1. <i>Produit des services (chapitre 70) :</i> | 15 |
| II.1.4.2. <i>Impôts et taxes (chapitre 73) :</i> | 15 |
| II.1.4.3. <i>Dotations et participations (chapitre 74) :</i> | 16 |
| II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2022 – AUTOFINANCEMENT | 16 |
| II.2.1. <i>Epargne brute 2018-2022</i> | 16 |
| II.2.2. <i>Capacité de désendettement – 2018-2022</i> | 18 |
| II.2.3. <i>Epargne nette – 2018-2022</i> | 19 |
| II.3. ANALYSE 2018-2022 : INVESTISSEMENT | 20 |
| II.4. L'EMPRUNT | 21 |
| III. VOLET PROSPECTIF | 22 |
| III.1. HYPOTHESE RETENUES..... | 23 |
| III.1.1. <i>Recettes de fonctionnement</i> | 23 |
| III.1.2. <i>Dépenses de fonctionnement</i> | 23 |
| III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 | 24 |
| III.2.1. <i>Volet organisationnel</i> | 24 |
| III.2.2. <i>Volet investissement</i> | 24 |
| III.2.2.1. <i>Opérations pluriannuelles d'équipements</i> | 24 |

| | | |
|----------------------|--|-----------|
| III.2.2.2. | <i>Opérations pluriannuelles de voirie</i> | <i>25</i> |
| ➤ | <i>Travaux de requalification de la rue des Glyorels</i> | <i>25</i> |
| III.2.2.3. | <i>Programme annuel d'investissement</i> | <i>25</i> |
| III.2.2.4. | <i>Dynamisme du centre bourg.....</i> | <i>25</i> |
| III.3. | PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT..... | 25 |
| III.3.1. | <i>PPI Scenario 1 – hypothèse minimaliste</i> | <i>25</i> |
| III.3.2. | <i>PPI scenario 2 – hypothèse intégrant l'extension de la salle des sports</i> | <i>28</i> |
| III.3.3. | <i>l'importance réaffirmée du projet d'extension de la salle des sports</i> | <i>29</i> |
| III.4. | PROSPECTIVE FINANCIERE..... | 31 |
| III.4.1. | <i>prospective adossee sur le PPI Scenario 1 – hypothèse minimaliste.....</i> | <i>31</i> |
| III.4.1. | <i>prospective adossee sur le PPI Scenario 2 – hypothèse intégrant la salle de sports.....</i> | <i>32</i> |
| III.4.2. | <i>l’Affirmation des objectifs financiers d’ici à 2026.....</i> | <i>32</i> |
| III.5. | BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF..... | 33 |
| LEXIQUE | | 34 |

I. PREAMBULE

I.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Ce débat, **obligatoire** dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Il permet de présenter à l'ensemble des membres du Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l'analyse des comptes administratifs et des ratios financiers, en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d'avoir la possibilité d'être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir, notamment en ce qui concerne l'évolution prévisible des taxes locales.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

De nouvelles obligations s'imposent aux collectivités depuis la parution d'un décret du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientation budgétaire prévu par la loi NOTRe.

Ainsi, pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** et les perspectives pour le projet de budget.

Enfin, le rapport d'orientation budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen utile.

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat et utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil municipal dédiée au vote du budget.

I.2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

D'un point de vue local comme national, l'environnement économique et financier des collectivités est fortement perturbé par le contexte de la guerre en Ukraine et par les conséquences de la pandémie COVID-19.

I.2.1. LES PREVISIONS DE CROISSANCE

L'activité économique marque le pas en 2022. En comparaison avec les prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

En 2023, la croissance dans la zone euro devrait atteindre 0,5 %. En France, le Projet de loi de Finances prévoit une croissance d'1%, prévision qui paraît optimiste par rapport à celle de la Banque de France notamment qui table plutôt sur une croissance de 0,3%.

I.2.2. UNE INFLATION RECORD MARQUEE PAR LA CRISE ENERGETIQUE

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le 3^{ème} trimestre 2021.

La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980.

Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021.

Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022.

I.2.3. L'IMPACT DE LA CONJONCTURE SUR LA POLITIQUE MONETAIRE ET L'EVOLUTION DES TAUX D'INTERET

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la Banque centrale européenne (BCE) a débuté la remontée de ses taux en juillet 2022 avec une première hausse de 50 points de base (pb) suivie de deux hausses de 75pb en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50pb en décembre.

Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %.

Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire.

En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en territoire positif et se rapproche de 2,30 % début 2023. Les taux longs ont poursuivi leur remontée sous les effets cumulés de la croissance depuis 2021 et de la reprise de l'inflation. Le taux de swap EUR à 10 ans s'établit ainsi désormais entre 2,50 % et 3,00 %.

La récente remontée des taux modifie l'exercice de prévisions pour les collectivités, avec un coût des nouveaux emprunts supérieurs à celui des années antérieures ; **les emprunts prospectifs sont calculés sur une hypothèse de taux d'intérêt de 3 à 4%.**

I.2.4. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2023

I.2.4.1. L'évolution du déficit public

Marqué ces trois dernières années par des interventions publiques massives, en raison de la crise sanitaire puis de la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une **stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB**. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %. La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne, associée au ralentissement économique à l'œuvre, devrait peser sur les finances publiques.

I.2.4.2. Une dotation globale de fonctionnement dynamique

Pour la première fois depuis 13 ans, l'enveloppe globale de la Dotation globale de fonctionnement augmente de 320 millions d'euros, portant l'enveloppe totale à 26,9 milliards d'euros. L'accent est mis sur la redistribution des richesses entre les collectivités avec une majoration des dotations de péréquation.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend en effet 3 composantes :

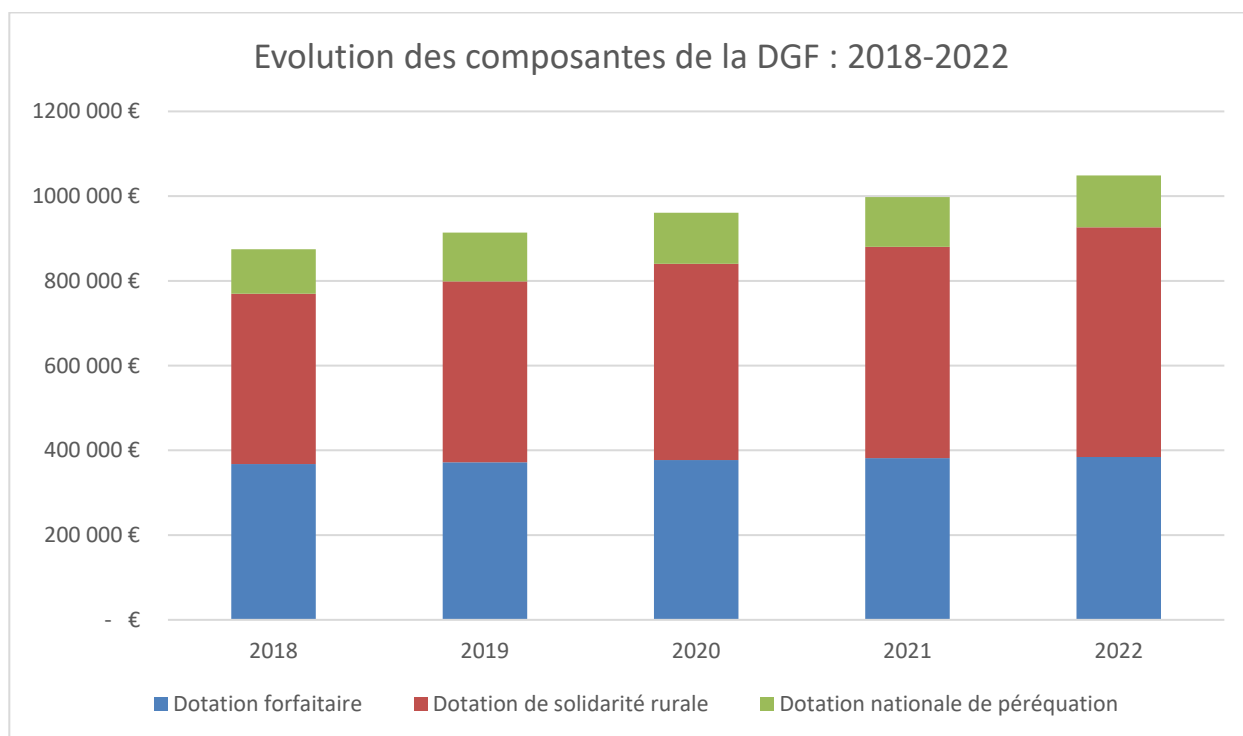
- ✓ La **dotation forfaitaire (DF)**, qui évolue chaque année en fonction de l'évolution de la population d'une part (dynamique positive pour notre commune) et de l'écrêtement éventuel d'autre part.
- ✓ La **dotation de solidarité rurale (DSR)** est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est composée de trois parts : la **fraction bourg-centre**, qui vise à soutenir les communes assumant des charges de centralité, la **fraction péréquation**, qui permet la redistribution des richesses entre les collectivités territoriales, et la **fraction cible**, qui soutient particulièrement les communes qui en ont le plus besoin. Cette redistribution est calculée selon des indicateurs financiers. La Commune de Plélan-le-Grand touche les trois composantes de la DSR.
- ✓ La **dotation nationale de péréquation (DNP)** assure une péréquation uniquement à partir de la richesse fiscale potentielle des communes.

L'accent mis depuis plusieurs années sur la péréquation a bénéficié à la commune. On peut donc s'attendre à une progression de notre dotation globale de fonctionnement en 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la DGF depuis 2018 pour la commune de Plélan-le-Grand :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Dotation forfaitaire | 367 644 € | 371 908 € | 377 226 € | 381 766 € | 384 213 € |
| Dotation de solidarité rurale | 402 182 € | 426 884 € | 462 880 € | 498 537 € | 542 038 € |
| Dotation nationale de péréquation | 104 755 € | 115 169 € | 120 680 € | 117 339 € | 122 398 € |
| TOTAL DGF | 874 581 € | 913 961 € | 960 786 € | 997 642 € | 1 048 649 € |

A titre de comparaison, la DGF représentait 245 € par habitant en 2021, quand la moyenne des communes comparables s'élevait sur la même période à 149 € par habitant.

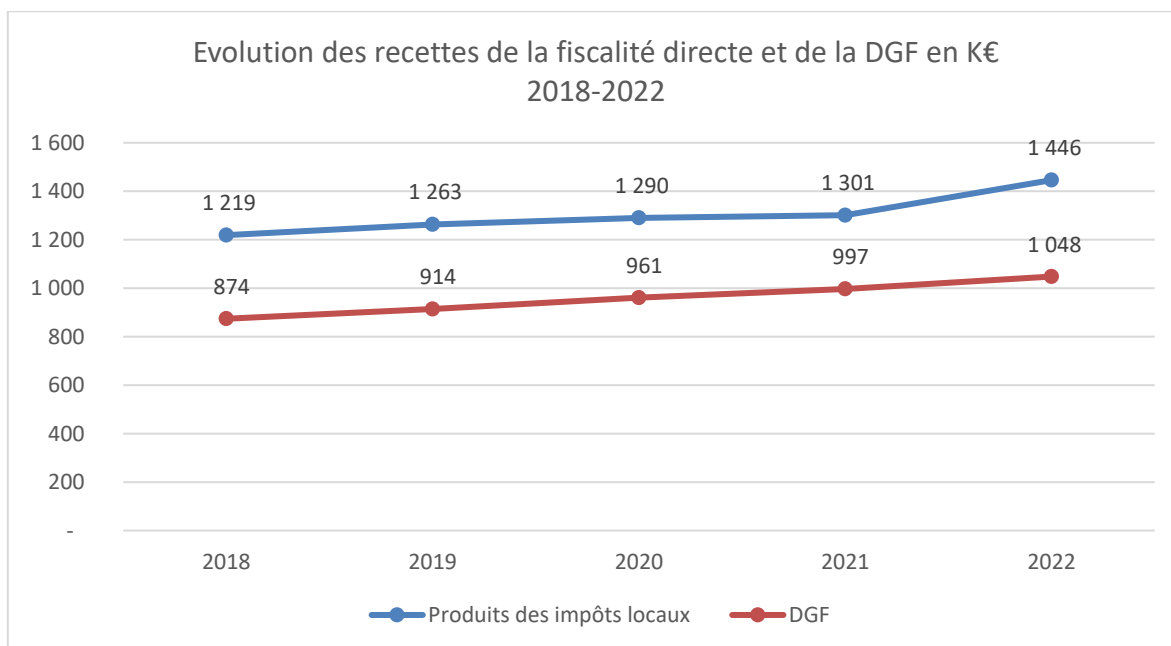


I.2.5. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES GRACE A LA REVALORISATION DES BASES FISCALES

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales est adossé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour mémoire, les évolutions des années précédentes étaient de +1,2% en 2018, +2,2 % en 2019, +1.2 % pour la taxe foncière et +0.9 % pour la taxe d'habitation en 2020, +0,2% en 2021, +3,4% en 2022.

En 2023 le **coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé à +7,1%**. Cette très forte revalorisation des bases d'imposition engendrera une **augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 90 000 €**. Cela impactera les contribuables plélanais dans un contexte général de forte inflation. Au regard de cette situation, **aucune évolution des taux d'imposition communaux n'est envisagée**.

Le graphique suivant montre l'évolution globale des recettes fiscales, en comparaison avec la DGF.



I.2.6. LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION : DE NOUVELLES CONSEQUENCES POUR 2023

La suppression de la taxe d'habitation a concerné 80 % des contribuables les plus modestes en 2020. Pour les autres, le dégrèvement était de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et sera intégral en 2023.

En compensation, la commune perçoit depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière, avec application d'un coefficient correcteur pour éviter toute perte ou gain de recette.

Depuis 2021, les recettes fiscales ont été impactées par l'application du coefficient correcteur négatif de 36 000 € suite à la réforme de la Taxe d'Habitation. Ce coefficient correcteur a donc annulé l'impact de la progression des taux décidée en mars 2021 par le Conseil municipal. Pour autant, une compensation complémentaire d'environ 50 000 € nous a été versée par l'Etat (transfert de recettes du chapitre 73 « Impôts et taxes » au chapitre 74 « dotations et participations »).

A compter de 2023 la commune retrouve un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Cependant, un nouveau dispositif de lien entre les taux de fiscalité est mis en place, qui implique que toute hausse de la THRS a pour conséquence un nécessaire relèvement des taux de taxe foncière. **Pour cette raison, l'augmentation de la THRS n'est pas envisagée cette année.**

I.3. LE CONTEXTE LOCAL : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2023

I.3.1. RENFORCER LA SOBRIETE ENERGETIQUE

La commune de Plélan-le-Grand travaille depuis plusieurs années à réduire ses consommations d'énergies et à utiliser les énergies renouvelables afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et à l'électricité. Le contexte énergétique actuel confirme que cette stratégie doit être poursuivie et renforcée.

➤ **Bâtiments communaux :**

Ce qui a déjà été fait :

- Rénovation et isolation du restaurant scolaire (2011)
- Rénovation, ré-isolation et extension de l'école maternelle (2014)
- Construction de la Canopée Niveau Passif (2019)
- Rénovation des organes de régulation du chauffage de la mairie (2022)

Ce qui est programmé en 2023 (et commencé fin 2022) :

- Isolation de l'étage de la mairie (2023)
- Désembouage des planchers chauffant à la mairie
- Sensibilisation des agents à l'extinction de l'éclairage des locaux et des veilles
- Sensibilisation des usagers des salles et équipements communaux à l'extinction de l'éclairage
- Pose de détecteurs de présence pour l'éclairage dans les locaux communaux
- A moyen terme : terminer le passage en LED de l'éclairage des locaux
- Optimisation de la régulation de la ventilation et du chauffage
 - Extinction de la ventilation nocturne en période de chauffe dans les locaux tertiaires
 - Réduction de la température de consigne du chauffage dans les équipements chauffés à l'électricité

➤ **Eclairage public**

- Réduction de 1 heures de l'éclairage public à partir du 1^{er} novembre 2022
- Arrêt de l'éclairage patrimonial
- Plan pluriannuel de passage en LED élaboré avec le SDE35
- Révision du maillage de l'éclairage public
- Arrêt de l'éclairage public entre mai et aout
- Réduction de la durée d'allumage des illuminations de Noël de 15 jours en 2022 par rapport à 2021

➤ **Déploiement des énergies renouvelables :**

Ce qui a déjà été fait :

- Piscine estivale chauffée par une pompe à Chaleur air/eau
- Ecoles publiques chauffées par un réseau de chaleur bois déchiqueté d'origine agricole (2014)
- Services techniques et annexe du presbytère chauffés par un poêle à bois granulés (2014)
- Canopée chauffée au bois granulés

Ce qui est programmé en 2023 :

- Construction d'un 2^{ème} réseau de chaleur bois déchiqueté pour chauffer la mairie et 3 autres bâtiments communaux

1.3.2. POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe par une connaissance fine des besoins de chaque service : elle est rendue possible par l'utilisation d'un logiciel de comptabilité analytique depuis 2017, mais dont l'usage ne peut s'affranchir d'une très bonne animation interne du dialogue de gestion :

- Mise en place d'une démarche interne visant à améliorer significativement la qualité comptable
- Animation du dialogue de gestion en interne en s'appuyant sur l'outil de comptabilité analytique et en renforçant la culture financière interne

Comme dans beaucoup de collectivités, les agents municipaux ont connu beaucoup de changement depuis 2 à 3 ans : mobilité externe, interne, départs en retraite. L'effectif atteint de 50 agents a par ailleurs rendu obligatoire la création d'un CST (Comité social territorial) installé en janvier 2023 après les élections professionnelles de novembre 2022. :

- Poursuite de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) en favorisant le dialogue social au sein de la collectivité
- Travail sur l'optimisation de l'organisation des services en réfléchissant à l'équilibre entre les prestations en régie et les missions externalisées, pour apporter la meilleure réponse aux besoins des usagers dans un contexte budgétaire contraint

Enfin, la modernisation de l'outil informatique visant entre autres à renforcer la cybersécurité initiée en 2021 doit se poursuivre : la création du service commun informatique de Brocéliande communauté au 1^{er} janvier 2023 est une nouvelle étape qui montre l'appropriation territoriale de ce sujet :

- Terminer le déploiement de la stratégie informatique (matériel, logiciel, réseau et téléphonie)

I.3.3. CONFORTER LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN CENTRE-VILLE DYNAMIQUE

La commune de Plélan a été labellisée Petite Ville de demain par l'Etat en 2021 : cette labellisation conforte la stratégie « Ça bouge dans le bourg » initiée depuis 2018. La déclinaison des actions retenues dans l'appel à projet régional 2019 : projets de déconstruction/reconstruction sur des îlots permettant de créer de nouveaux logements et des cellules commerciales notamment.

L'année 2023 verra en particulier :

- Le démarrage des travaux de construction de la tranche 2 de la Canopée
- La mise en place de la nouvelle signalétique de centre-ville
- La fin des travaux de requalification de la rue des Glyorels

La production de logements, bien que ralentie par l'augmentation des coûts de construction reste une priorité :

- Lancement de l'aménagement et de la commercialisation du Lotissement communal des Ormes
- Déconstruction du centre social et début des travaux de construction de 10 logements sociaux (portés par Néotoa)

Poursuite des études sur le site de la Maison Blanche

I.3.4. AMELIORER LES SERVICES AUX HABITANTS ET PERMETTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Créer une synergie entre les associations et structures culturelles du territoire
- Renforcement de la rénovation de voirie rurale et poursuite de la réfection des chemins ruraux
- Nouveau système de prise de rendez-vous pour le renouvellement des titres sécurisés

I.3.5. PREPARER L'AVENIR

Des études liées à des projets structurants se poursuivront :

- Validation de l'avant-projet définitif de l'extension de la salle des sports et dépôt du permis de construire
- Poursuite des études pré-opérationnelles pour la création d'un lotissement sur le secteur du Landret
- Assurer une situation financière saine

II. VOLET RETROSPECTIF – ANALYSE FINANCIERE 2018-2022

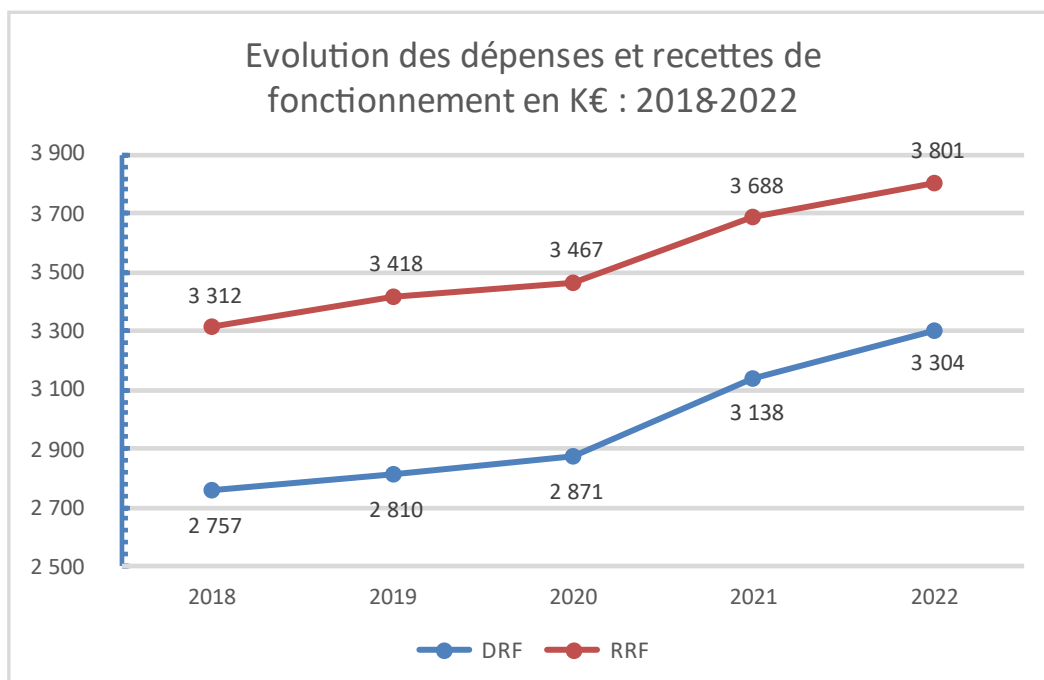
L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives.

II.1. ANALYSE FINANCIERE 2018-2022 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse des mouvements réels et récurrents de l'exploitation permet de dégager le flux de liquidités généré par le cycle de fonctionnement du budget de la commune. L'analyse financière rétrospective s'interroge exclusivement sur la formation de l'autofinancement, le mode de financement des investissements et permet d'évaluer les marges de manœuvre que la collectivité est susceptible de pouvoir mobiliser.

Le tableau suivant présente l'évolution des DRF, dépenses réelles de fonctionnement (dépenses totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) et des RRF, recettes réelles de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement moins les dépenses exceptionnelles et les opérations d'ordre) depuis 2018 :

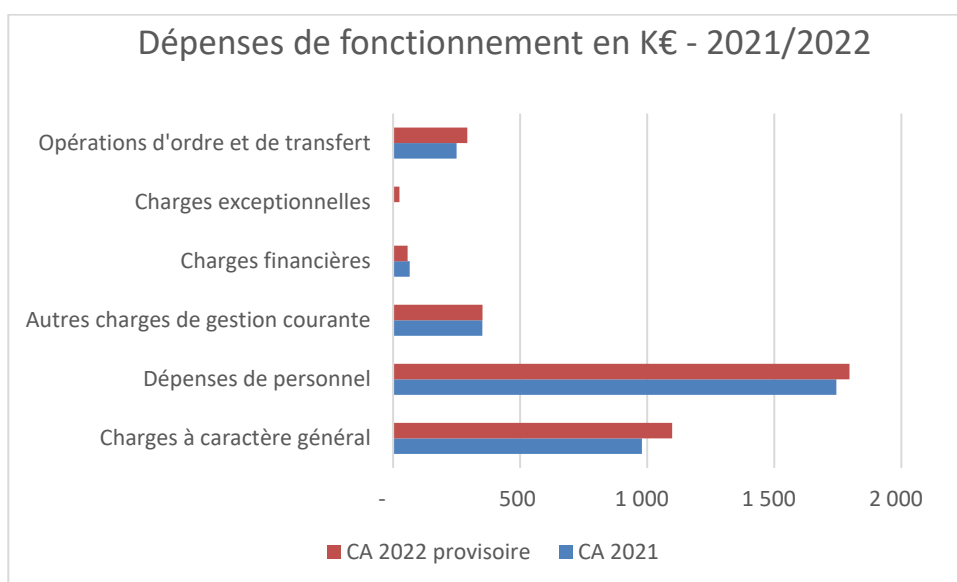
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| DRF | 2 757 933 € | 2 810 516 € | 2 871 580 € | 3 138 444 € | 3 304 289 € |
| RRF | 3 312 376 € | 3 418 544 € | 3 467 082 € | 3 688 574 € | 3 801 228 € |



Les tableaux suivants présentent l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement en K€ (mouvements réels + opérations d'ordre) en 2022 par rapport à 2021 :

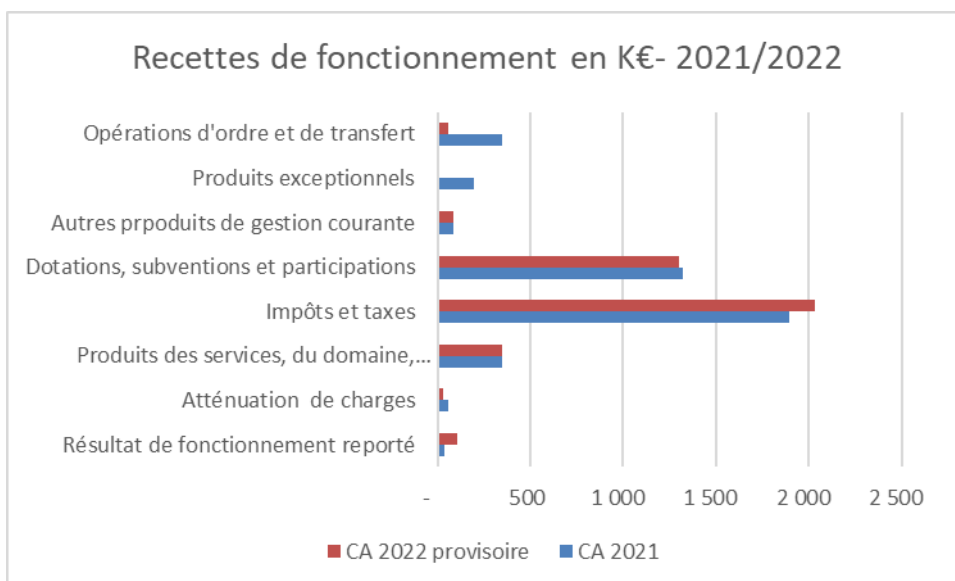
II.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 - 2022

| Chapitre | Objet | CA 2021 | CA 2022 provisoire | Evolution |
|--------------|------------------------------------|--------------|--------------------|-----------|
| 011 | Charges à caractère général | 979 | 1 098 | 12% |
| 012 | Dépenses de personnel | 1 744 | 1 796 | 3% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 351 | 352 | 0% |
| 66 | Charges financières | 65 | 57 | -12% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 | 25 | 1150% |
| 042 | Opérations d'ordre et de transfert | 250 | 292 | 17% |
| TOTAL | | 3 391 | 3 620 | 7% |



II.1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021- 2022

| Chapitre | Objet | CA 2021 | CA 2022 provisoire | Evolution |
|--------------|--|--------------|--------------------|------------|
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 36 | 110 | 206% |
| 013 | Atténuation de charges | 60 | 32 | -47% |
| 70 | Produits des services, du domaine, ventes diverses | 351 | 349 | -1% |
| 73 | Impôts et taxes | 1 892 | 2 035 | 8% |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 325 | 1 301 | -2% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 88 | 84 | -5% |
| 77 | Produits exceptionnels | 199 | - | -100% |
| 042 | Opérations d'ordre et de transfert | 346 | 59 | -83% |
| TOTAL | | 4 297 | 3 970 | -8% |



II.1.3. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

***Rappel :** La mise en place d'un outil de contrôle de gestion, proposé par la coopération informatique des CDG du Grand Ouest, GO+, permet l'engagement et le contrôle des factures par les responsables de services. Cet outil de comptabilité analytique et de contrôle de gestion a pour finalité de définir précisément les périmètres budgétaires de chaque service en rendant possible un pilotage précis des dépenses par les chefs de service, dans le respect des prévisions budgétaires.*

Sur la période 2016-2017, une baisse est constatée. Significative en 2016, elle s'atténue en 2017. Le transfert de la compétence contingent incendie à la communauté de communes en 2017 représente près de 60 000 € en moins (baisse équivalente de notre attribution de compensation en recette).

Depuis 2018, on observait une progression assez régulière mais soutenable. On retrouve en 2020 un niveau de dépense légèrement inférieur à celui constaté en 2015.

En 2021, on constate une progression importante des charges de fonctionnement ; les dépenses réelles de fonctionnement affichent + 6.4 % par rapport à 2020, déjà en lien avec une augmentation du coût énergie et carburant.

On peut constater des évolutions différentes selon les chapitres :

II.1.3.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) :

L'année 2022 est marquée par une forte augmentation des charges à caractère général : + 119 K€ soit une hausse de 12%. Cette évolution s'explique notamment par les éléments suivants :

- 11 750 € de dépenses supplémentaires en consommation d'énergie et 7 000 € de dépenses supplémentaires en combustibles (fioul),
- Le nouveau marché de restauration scolaire avec Convivio au 1^{er} septembre 2022 a représenté un surcoût de près de 9 000 € de septembre à décembre 2022,
- L'externalisation de la prestation de fauchage (entretien de la voirie rurale) pour un montant de 15 000 €,

- Le contexte inflationniste de hausse générale des prix de l'ensemble des fournitures et prestations achetées par la commune.

II.1.3.2. LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) :

Ce chapitre est stable entre 2022 et 2021. Le périmètre des dépenses de gestion courante n'a pas présenté d'évolution notable.

II.1.3.3. LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) :

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent en 2022 de 3%, après une année de forte hausse en 2021 (+11%) et en 2020 (+ 6.6%).

En 2021, l'augmentation s'expliquant par les facteurs suivants :

- Des créations de postes (responsable RH, responsable informatique)
- De nombreux remplacements suite à des absences d'agents, pour la plupart expliquées par le contexte sanitaire (arrêts maladies, arrêt pour garde d'enfant etc.) et plusieurs arrêts en longue maladie.
- A la progression résultant du GVT (glissement vieillissement technicité)
- Le recrutement d'un agent de sécurité pour le marché

En 2022 l'évolution des dépenses de personnel est marquée par des évolutions règlementaires :

- Augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022
- Evolution du SMIC
- Un absentéisme qui justifie le recours à des agents remplaçants ce qui augmente le volume de la masse salariale.

A compter du 1^{er} janvier 2023, la commune a souscrit un nouveau contrat d'assurance statutaire qui couvre les risques accident du travail, longue maladie, congé maternité, et maladie ordinaire au-delà de 20 jours pour les agents CNRACL et 10 jours pour les agents IRCANTEC.

La démarche de GPEEC doit être poursuivie afin de piloter efficacement les ressources humaines de la collectivité et assurer le renouvellement des compétences.

En 2023, deux postes ne sont plus portés par la commune :

- Chargée de mission dynamisme du centre bourg : le contrat a pris fin en octobre 2022 et c'est la chargée de mission communautaire PVD qui assure le pilotage d'une partie des projets
- Responsable informatique : recruté à temps plein en 2021 en CDD, cet agent est dorénavant remplacé par l'agent du service commun informatique de Brocéliande communauté

II.1.3.4. LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) :

Les charges financières sont en diminution, selon le profil d'extinction de la dette. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2022.

II.1.4. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, on assiste à une baisse des recettes de fonctionnement de 0.6 %. En 2019, inversion de la tendance, la progression est de +2.9 % ; elle plus faible en 2020 mais tout de même de + 2.2%. En 2021, on observe une progression conséquente de + 9.3%, mais à relativiser car marquée par une recette exceptionnelle liée à une régularisation fiscale.

L'année 2022 est marquée par le dynamisme des recettes fiscales mais un recul des dotations et participations, dont les facteurs d'explication sont précisés ci-dessous..

II.1.4.1. PRODUIT DES SERVICES (CHAPITRE 70) :

Les recettes issues des produits des services et des ventes diverses regroupent toutes les prestations facturées par la commune. Ces recettes sont globalement stables en 2022. L'augmentation des tarifs, applicable au 1^{er} septembre 2022, est neutralisée dans les résultats de l'exercice par le non rattachement des recettes de facturation du mois de décembre 2022.

II.1.4.2. IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73) :

En 2019 et 2020, ce chapitre avait progressé respectivement de 3.9% et de 3.6 %. En 2021, ce chapitre ne progresse que d'1.7 % malgré une hausse du taux de foncier bâti d'un point de 35.75 % à 36.75 %. La réforme de la taxe d'habitation a généré une dotation de compensation de l'Etat au chapitre 74.

Ce chapitre connaît une progression remarquable en 2022 de 8% soit une recette supplémentaire de 173 000 €.

A. FISCALITE DIRECTE LOCALE

La progression des recettes de la fiscalité directe locale s'explique par les éléments suivants :

- La **revalorisation des bases fiscales** de 3.1%
- La perception d'une **recette exceptionnelle**, suite à une régularisation de la taxe foncière d'une entreprise.

Les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties à Plélan-le-Grand sont inférieurs aux taux moyens de la strate. De plus, les bases nettes d'imposition sont plus faibles que la moyenne (sauf pour le foncier non bâti, ce qui s'explique par la superficie de la commune).

| | PLG 2021 | | Moyenne de la strate 2021 | |
|-------|--------------|--------|---------------------------|--------|
| | Base € / hab | Taux | Base € / hab | Taux |
| TFPB | 811 | 36,76% | 1194 | 37,38% |
| TFPNB | 42 | 47,17% | 27 | 49,10% |

En 2021, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé d'un point passant de 35.76 % à 36.76 %, alors qu'aucune hausse des taux n'était intervenue depuis 2015.

Cela se justifiait par la mise en place de nouveaux services à la population (l'ouverture de la Canopée a nécessité plus de temps/agent), et à des besoins de modernisation du fonctionnement des services municipaux, notamment en ce qui concerne l'équipement et la sécurité informatique.

L'objectif était de maintenir une épargne brute suffisante pour assumer les projets d'investissement dont la commune a besoin. Par ailleurs, le fait de ne pas activer le levier fiscal pouvait à terme avoir un effet négatif sur les dotations de l'Etat, et en particulier une baisse des reversements par les différents systèmes de péréquation. En effet, les dotations de péréquation sont calculées en utilisant des indicateurs financiers qui intègrent l'écart entre les recettes fiscales perçues et les recettes fiscales potentielles (ce que la Commune percevrait si elle appliquant le taux d'imposition moyen).

La réforme de la taxe d'habitation a eu comme conséquence de transformer une partie des recettes fiscales en dotation de compensation, et de retirer à la Commune une partie significative de son levier fiscal.

B. LES AUTRES RECETTES FISCALES

Suite à l'approbation du nouveau **pacte financier et fiscal** de Brocéliande communauté, la fiscalité reversée a diminuée en 2022 :

- **L'attribution de compensation** passe de 59 068 € à 54 329 €,
- La **dotation de solidarité communautaire** passe de 213 744 € à 210 237 €

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC), consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, reste stable par rapport à l'an passé (60 000 €).

Les **droits de mutation** (recettes adossées au marché immobilier), sont en légère hausse de 4 000 € pour s'établir à 163 000 € en 2022.

Les recettes issues du marché dominical sont en retrait (-4 000 €) après une forte progression (+ 28 000 €) en 2021.

II.1.4.3. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74) :

Globalement les recettes de ce chapitre sont en léger retrait de 2% sur l'année 2022, mais cela masque des différences notables selon les recettes concernées.

- La Dotation globale de fonctionnement a progressé globalement de façon très significative de plus de 50 K€ (lire ci-dessus § I.2.4.2),
- La commune a perçu une recette majorée en 2022 du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, qui passe de 37 000 € à 89 000 €,
- Le versement de l'Etat de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières est en diminution passant de 152 000 € à 107 000 €,
- En 2021 la commune avait enregistré le versement de 25 000 € de subvention pour le projet « Plélan en transition »
- La dotation de l'Etat pour les titres sécurisés est majorée afin de contribuer à soutenir les communes ayant délivré plus de cartes d'identité et de passeport ; la dotation passe de 8 580 € à 11 080 € pour 2 111 titres délivrés (ce qui reste très loin de couvrir le fonctionnement de ce service à la population)

II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2022 – AUTOFINANCEMENT

II.2.1. EPARGNE BRUTE 2018-2022

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- Faire face au remboursement de la dette en capital,
- Financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un **outil de pilotage** incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Depuis 2017, à chaque exercice, dans les hypothèses de calcul des différents documents de prévision budgétaire, la commune se fixe un objectif à 500 000€ d'épargne brute.

En 2018, l'épargne brute de la collectivité baisse d'environ 35 000 € pour s'établir à **554 000 €** soit **16.7 %** des recettes réelles de fonctionnement. Tenant compte de la baisse de recettes de près de 100 000 € en 2018 (pacte fiscal et financier + suppression des aides rythmes scolaires), ce résultat demeure satisfaisant.

En 2019, l'épargne brute retrouve son niveau de 2017, soit **600 000 €**, ce qui est très satisfaisant.

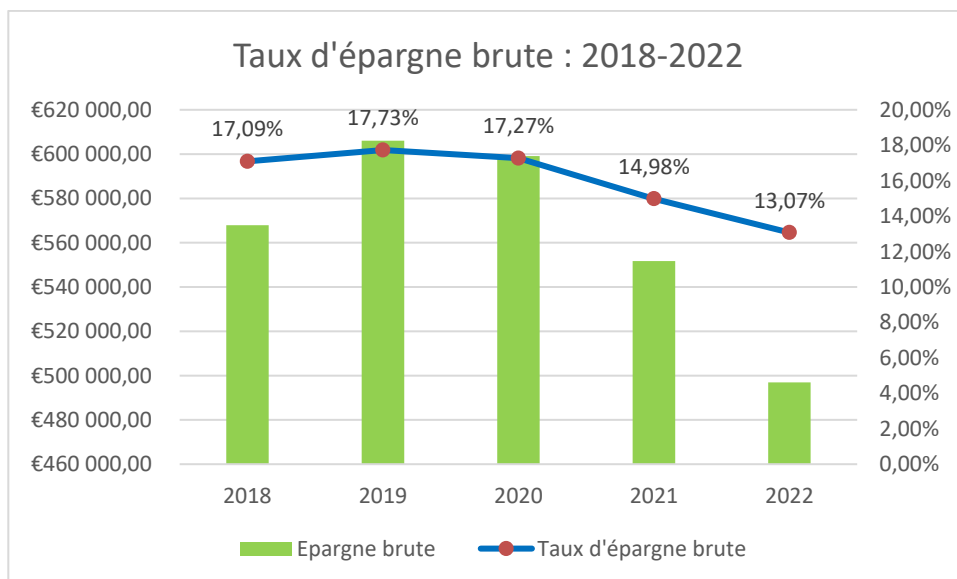
En 2020, l'épargne brute est stable sur un exercice particulier impacté par la crise sanitaire (environ 100 000 € de perte d'épargne brute). Fort heureusement, la péréquation ainsi que la progression spectaculaire des droits de mutation ont un effet compensateur.

En 2021, l'épargne brute retrouve son niveau de 2018 à 550 000 €. En diminution par rapport à 2020, elle reste à un niveau tout à fait correct compte tenu des progressions de dépenses constatées en 2021. Pour autant, la perception en 2021 d'environ 55 000 € de subvention versée par avance, ainsi que d'une aide exceptionnelle de l'Etat expliquent ce résultat.

En 2022, malgré les recettes exceptionnelles perçues en matière de fiscalité et le bon niveau de maîtrise des dépenses, le contexte inflationniste défavorable entraîne une diminution de l'épargne brute à environ 497 000€, très légèrement en dessous de l'objectif de 500 000€

Le seuil d'alerte fixé par les autorités de tutelle étant de 8%, **le taux d'épargne brute à 13.07 % se maintient à un niveau correct mais marque un net recul** par rapport aux années antérieures.

Le graphique suivant présente les évolutions de l'épargne brute depuis 2018 :



* Ce taux signifie que sur 100 € de recettes en section de fonctionnement, 13 € sont dégagés au titre de l'autofinancement en 2022.

Synthèse :

Sur la période étudiée, la démarche de contrôle de gestion mise en place permet une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement dans un contexte pourtant difficile, tandis que les recettes de fonctionnement restent dynamiques.

II.2.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT – 2018-2022

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la dette de la commune si la commune y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Ce ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- ✓ <Inférieure à 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 10 ans, la situation est convenable
- ✓ Entre 10 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

L'évolution de ce ratio traduit les observations précédentes : la dégradation de l'épargne brute sur la période 2012-2015 porte ce ratio à 6.7 en 2015, soit une capacité d'autofinancement signifiant la mobilisation de 6.7 années d'épargne brute pour assumer le désendettement de la commune.

L'amélioration de l'épargne brute de la collectivité conjuguée à un désendettement permet de présenter un ratio inférieur à 5 années en 2016 puis 4.1 années en 2017.

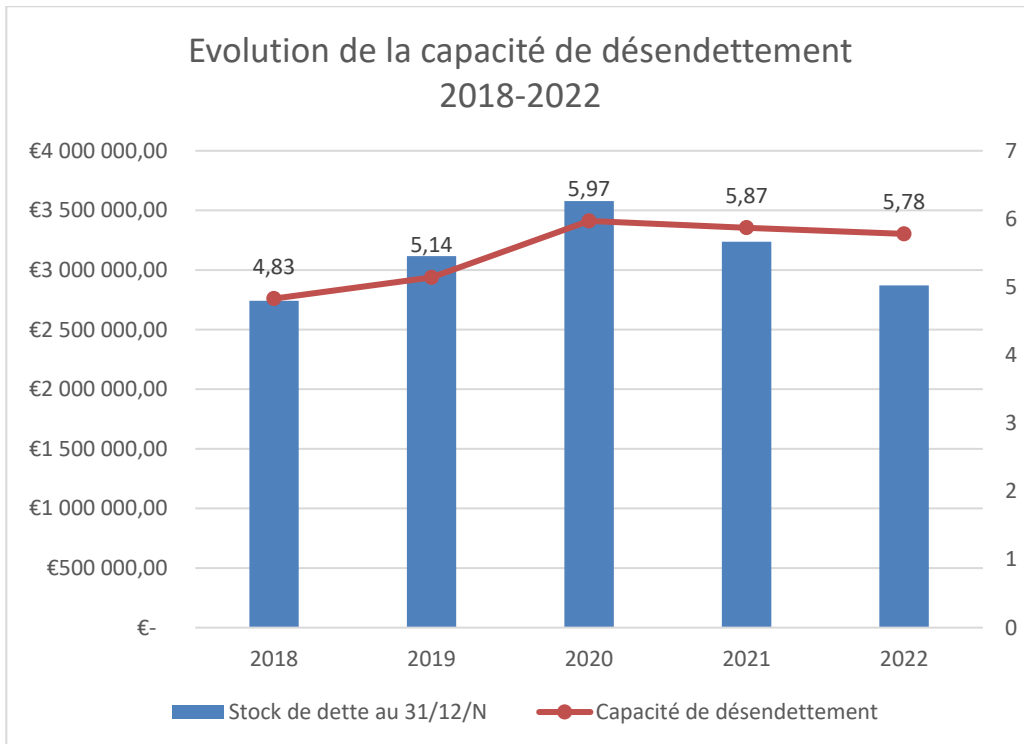
En 2018, le ratio est de 4.9 années : cette progression résulte de l'emprunt contracté en 2018 et de la réduction de l'épargne brute. En 2019, ce ratio est stable car si le stock de dette progresse, notre épargne brute progresse également.

En 2020, le ratio est de 6 années : cette progression résulte de l'emprunt de 1 000 000 € contracté en 2020.

En 2021, le stock de dette diminue mais notre épargne brute s'érode légèrement expliquant la stabilité du ratio - 5,9 années.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 2.8 millions d'euros. Le coût moyen des emprunts (charge financières / stock de dette) présente un taux moyen de 1.97 % au 31 décembre 2022.

La **capacité de désendettement est de 5,8 années**, traduisant une situation financière saine.



Ce ratio **démontre la nécessité pour la collectivité de maîtriser son épargne brute**, et de limiter autant que possible le recours à l'emprunt dans l'optique :

- ❖ D'assumer la dette contractée lors des précédentes années
- ❖ De conserver des marges de manœuvre sur le fonctionnement
- ❖ De programmer des investissements
- ❖ D'envisager de nouveaux emprunts

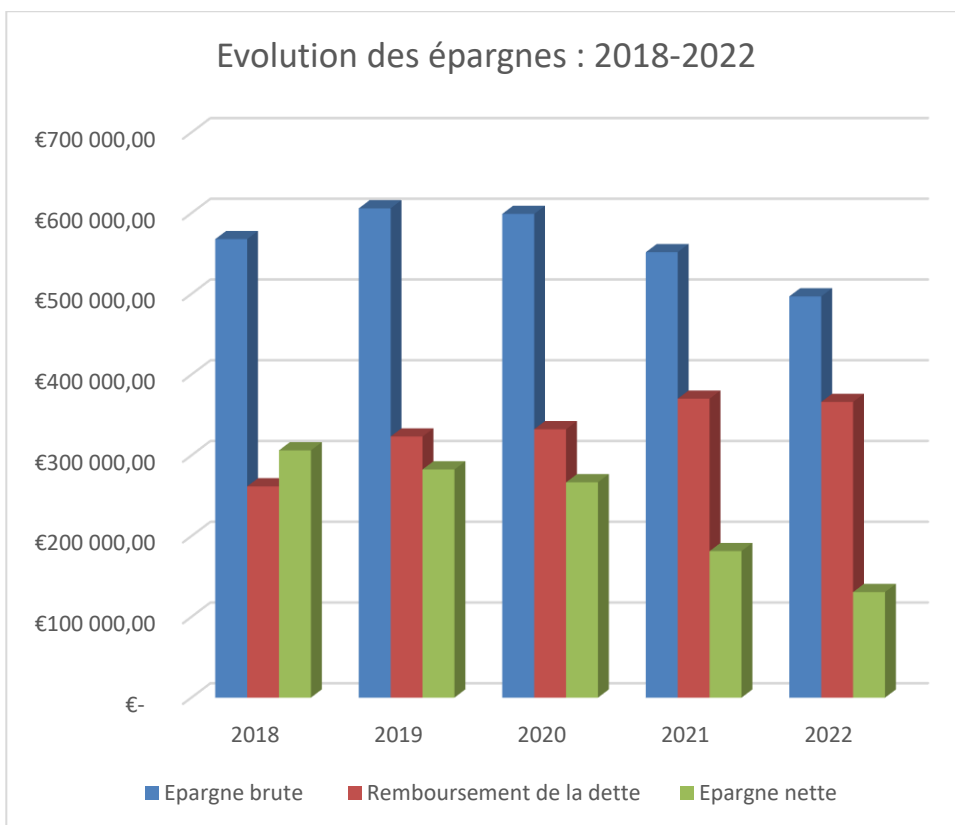
II.2.3. EPARGNE NETTE – 2018-2022

La capacité d'autofinancement nette (épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute (épargne brute) et le remboursement annuel de la dette en capital de la collectivité.

A défaut d'épargne nette, une collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital (risque de surendettement).

Le tableau suivant présente l'évolution des épargnes de 2018 à 2022 :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Epargne brute | 567 880,28 € | 606 028,06 € | 599 085,70 € | 551 681,36 € | 496 939,00 € |
| Remboursement de la dette | 261 616,16 € | 323 425,84 € | 332 395,39 € | 370 210,79 € | 366 209,82 € |
| Epargne nette | 306 264,12 € | 282 602,22 € | 266 690,31 € | 181 470,57 € | 130 729,18 € |



L'épargne brute en 2022 continue à se dégrader. Le remboursement de la dette se maintient au niveau de 2021, ainsi **l'épargne nette recule dans les mêmes proportions que l'épargne brute.**

Pour maintenir le niveau d'équipement, la commune doit préserver une épargne brute suffisante, ce qui implique de poursuivre les efforts pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes.

II.3. ANALYSE 2018-2022 : INVESTISSEMENT

L'analyse de la section d'investissement porte sur l'évaluation de l'effort d'équipement de la collectivité :

- Évolution annuelle en montant
- Taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires
- Comparaison avec les communes de notre strate de population.

| EFFORT D'EQUIPEMENT | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Strate 2021 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|
| Dépenses d'équipement (k€) | 2 526 | 2 546 | 908 | 704 | 1 038 | |
| Dépenses d'équipement (€/habitant) | 658 € | 655 € | 312 € | 172 € | 253 € | 334 € |
| Taux de réalisation (Réalisé/Budgété) | 70% | 80% | 47% | 41% | 43% | |

On constate en 2021 un effort d'équipement assez faible, qui peut s'expliquer par le report des travaux de la 2nde tranche de la Canopée, ainsi que ceux du réseau de chaleur, et plus généralement caractéristique d'une année post-électorale (élections municipales de 2020) consacrée aux études et lancement des projets.

La différence est notable avec les exercices 2018 et 2019 où l'effort d'équipement de la collectivité était conséquent et supérieur aux ratios de collectivités de notre strate de population en raison de la construction de la Tranche 1 de la Canopée.

En 2022, l'effort d'équipement repart à la hausse avec la réalisation des travaux de voirie, la réparation de la digue des Forges, l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire (un nouveau lave-vaisselle = 50 286 €), ainsi que les études pour le réseau de chaleur urbain ou encore l'aménagement du futur lotissement des Ormes.

Pour autant, le taux de réalisation reste assez faible car le lancement de plusieurs chantiers a dû être différé dans un contexte tendu pour la commande publique. Plusieurs consultations d'entreprises infructueuses ont été relancées ce qui a retardé le démarrage des travaux notamment pour le réseau de chaleur.

Par ailleurs, il est utile d'observer que la perception des **subventions d'équipement** est généralement postérieure aux dépenses, expliquant le décalage d'une voire deux années entre l'engagement de la dépense d'équipement et la perception du solde des subventions.

Le recours à l'**emprunt** peut être ou non anticipé selon le contexte des marchés financiers ; la stratégie dépend également du niveau de trésorerie de la collectivité.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie présente un niveau confortable de 1 575 000 €.

II.4. L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt est le levier habituel de l'investissement local. Il permet de compléter les ressources propres de la commune, en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'encours de dette connaît traditionnellement des évolutions en dents de scie car un emprunt n'est pas nécessairement contracté chaque année.

Les emprunts mobilisés récemment sont les suivantes :

- 2013 : 550 000 €
- 2015 : 450 000 €
- 2018 : 1 000 000 € (débloqué de 600 k€ en 2018 et 400 k€ en 2019)
- 2019 : 1 000 000 € (débloqué sur 2020)

En 2018 et 2019, la commune a bénéficié de conditions et taux avantageux pour des prêts accordés par la CAF et la MSA respectivement de 50 716 € et 100 000 € fléchés sur la Canopée. Un nouvel emprunt sans intérêt a été accordé par la CAF pour la seconde tranche de la Canopée.

Le tableau suivant traduit l'évolution des ratios qui permettent de situer la commune par rapport à notre strate de population année de référence 2021.

| ENDETTEMENT | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Strate 2021 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|
| Encours Dette / Population | 692 € | 726 € | 889 € | 790 € | 705 € | 717 € |
| Annuité / Population | 87 € | 100 € | 100 € | 106 € | 90 € | 93 € |
| Dette / Epargne Brute : en année | 4,83 | 5,14 | 5,97 | 5,87 | 5,78 | 3,91 |

Nos ratios d'endettement restent proches de la moyenne de notre strate de population (3500-5000 habitants) ; considérant qu'aucun emprunt ne sera contracté en 2023, la poursuite du programme d'investissement est donc possible et absorbable **sous réserve du maintien de l'épargne brute.**

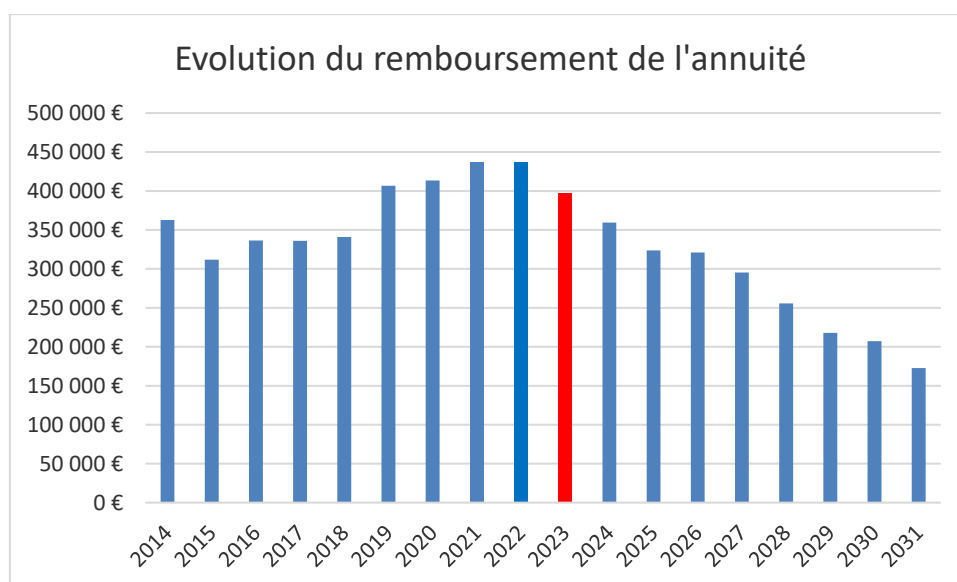
Point de vigilance : si l'analyse par habitant est une approche courante, elle n'est pas représentative :

- De la capacité financière de la collectivité à faire face à ses emprunts, reposant sur l'épargne brute,
- Des compétences réellement exercées, certaines pouvant être transférées à l'EPCI ou déléguées à un autre organisme (syndicat, société publique locale, association).

L'analyse de la structure de la dette fait apparaître les éléments suivants :

- Sur les 10 emprunts bancaires en cours, 8 sont à taux fixe et 2 à taux variable (Lep et Euribor)
- Les établissements prêteurs sont diversifiés : La Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne ainsi que la CAF et la MSA.
- Le taux moyen s'élève à 1.97 % : indicateur de performance, calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de la dette. Il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'annuité de la dette de 2014 à 2031 :



On observe une stabilité du niveau d'annuité d'emprunt sur la période 2016-2018. Entre 2019 et 2022, on constate une progression, conséquence du programme d'investissement. Puis sur la période 2022-2026, l'annuité baisse de plus de 100 000 €.

III. VOLET PROSPECTIF

La prospective financière a été construite sur la base du compte administratif 2022 prévisionnel et d'hypothèses sur les dépenses de fonctionnement et des projets d'investissement.

Celle-ci permet de vérifier que la collectivité pourra, sur la durée, faire face à l'ensemble de ses engagements contractuels (notamment vis-à-vis des banquiers et des organismes de tutelle). C'est un outil structurellement indispensable pour anticiper les éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer la collectivité.

En se basant sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l'analyse financière rétrospective, elle vise à projeter les évolutions prévisibles des principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement pour déterminer l'évolution à venir :

- Des capacités d'épargne,
- De la solvabilité de la collectivité compte tenu de la réalisation de ses projets d'investissement.

Aussi, comme dans toute démarche d'anticipation, l'analyse prospective devra être complétée, a posteriori, par une analyse des écarts entre prévisions et réalisations pour ajuster et corriger les décisions initialement prises, mais aussi pour évaluer la précision de la méthode retenue.

La prospective financière est une démarche d'aide à la décision et elle ne vise en aucun cas à prédire l'avenir financier de la collectivité.

Cette approche vise à recenser les éléments nécessaires à la construction d'hypothèses de travail et à poser la démarche et les réflexions que la collectivité devra engager dans les prochaines années.

III.1. HYPOTHESE RETENUES

Ces hypothèses traduisent une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de la perception de recettes tout en restant prudentes. **Elles doivent permettre d'atteindre l'objectif d'une épargne cible à 500 000 €.**

Néanmoins dans un contexte incertain tant au niveau des dépenses (explosion des prix de l'énergie, forte inflation avec un impact sur les charges à caractère général) qu'au niveau des recettes, elles restent fragiles.

III.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Produits des services et autres produits de gestion courante, adossés aux réalisations 2022 : + 2 % /an ;
- Variation de la fiscalité à hauteur de 7,1 % en 2023, puis une évolution de 4.5 %, pour tenir compte de l'évolution physique et de l'actualisation annuelle du coefficient de revalorisation ; pas de variation de taux dans les scénarios étudiés
- Revalorisation raisonnable de la DGF en 2023 compte tenu de la progression des dotations de péréquation. Actualisation à opérer au regard des prochaines lois de finances ;
- Travaux en régie valorisés à concurrence de 60 000 € annuels.

III.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : progression de 3% par an avec l'application d'un pourcentage de réalisation de 97% ;
- Energie : en 2023, application d'un coefficient de majoration de 1,9 par rapport aux dépenses réalisées en 2022, mais également d'une hypothèse d'économie d'énergie de 10 000 € grâce au plan de sobriété énergétique mis en place. Hypothèse optimiste d'un retour dès 2024 au niveau de dépenses de 2022 ;
- Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 3%, et application d'un pourcentage de réalisation de 99% ;
- Subventions : stabilisation à hauteur de 365 000 € - variation en fonction du contrat d'association ;

- ❑ Intérêts de la dette : évolution adossée aux hypothèses d'emprunt sur les 3 prochains exercices.

Aussi, au regard des simulations de recettes prévisionnelles, nos dépenses de fonctionnement seront arbitrées à concurrence :

- De nos obligations contractuelles (remboursement de notre dette en capital),
- De notre volonté de maintenir un service public de qualité,
- De porter nos investissements tout en maintenant une vigilance financière quant aux ratios financiers imposés par les organismes de tutelle (solvabilité, endettement, fiscalité).

III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

III.2.1. VOLET ORGANISATIONNEL

La recherche d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population impliquera les actions suivantes :

- Poursuite de l'utilisation de l'outil GO+ par les chefs de services et consolidation de la comptabilité d'engagement,
- Renforcement de l'articulation entre comptabilité analytique et comptabilité règlementaire, avec l'opportunité de revoir cette articulation lors du travail de préparation à la M57,
- Appropriation des résultats de comptabilité analytique, analyse et comparaison avec d'autres collectivités,
- Développement des outils de suivi (tableaux de bord),
- Animation d'un dialogue de gestion,
- Poursuite de l'optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun de Brocéliande communauté,
- Poursuite de la remise à niveau des outils informatiques et numériques de la collectivité (matériel, sécurité), en lien avec l'agent du service commun de Brocéliande communauté,
- Poursuite de la politique de GPEEC de la collectivité,
- Montée en puissance du plan de sobriété énergétique, décliné dans l'ensemble des services et en lien avec le projet d'administration.

III.2.2. VOLET INVESTISSEMENT

On constate en 2022 un taux de réalisation plutôt faible de 43% ; certaines opérations ont été retardées, notamment en raison d'appels d'offres infructueux. D'autres réalisées en 2022 n'ont pas été facturées sur cet exercice.

L'année 2023 verra donc le démarrage de chantiers initialement prévus l'année précédente.

III.2.2.1. OPERATIONS PLURIANNUELLES D'EQUIPEMENTS

- Lancement des travaux de la Tranche 2 de la Canopée
- Lancement des travaux du réseau de chaleur urbain

- Dépôt du permis de construire de l'extension de la salle des sports

III.2.2.2. OPERATIONS PLURIANNUELLES DE VOIRIE

- Travaux de requalification de la rue des Glyorels
- Programme de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales

III.2.2.3. PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT

En 2023, un montant de 667 470 € a été prévu pour assurer l'entretien du patrimoine, les entretiens préventifs et curatifs habituels, nécessaire sur la commune :

- Equipement des services municipaux et renouvellement de matériel
- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal
- Rénovation de voirie urbaine
- Rénovation de l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie
- Rénovation de voirie rurale

III.2.2.4. DYNAMISME DU CENTRE BOURG

- Déconstruction du centre social (dépenses en fonctionnement)
- Etudes de maîtrise d'œuvre sur la parcelle de la Maison Blanche
- Travaux d'aménagement de viabilisation du Lotissement des Ormes
- Poursuite des études de conception de futurs lotissements sur le secteur du Landret

III.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Deux propositions de PPI sont proposées ci-dessous. En effet, dans le contexte actuel de forte incertitude et inflationniste, il a été nécessaire de formuler plusieurs hypothèses.

- Le **premier scénario** repose uniquement sur les opérations déjà engagées (marchés signés), et les enveloppes nécessaires au programme annuel d'investissement pour l'entretien du patrimoine communal et le renouvellement du matériel.
- Le **second scénario** propose une hypothèse intégrant les travaux d'extension de la salle de sports. Ce scénario est prudent sur les hypothèses de subventions possibles, car le contexte actuel ne donne pas une grande visibilité sur les dispositifs de financement.

III.3.1. PPI SCENARIO 1 – HYPOTHESE MINIMALISTE

Les hypothèses retenues pour ce scénario du Plan Pluriannuel d'investissement sont les suivantes :

- **Maintien du projet salle de sports** (honoraires de MOE dans le BP 2023), mais suppression de l'inscription des dépenses de travaux dans le PPI au vu du niveau d'incertitude globale sur la soutenabilité financière de l'opération. Réinscription ultérieure possible en fonction de l'évolution du plan de financement.
- Suppression de l'extension du parking rue des Glyorels, de la Tranche 2 de la rue de l'Hermine et du quai bus.
- Stabilisation d'une trajectoire raisonnable sur le programme annuel d'investissement en maintenant des projets restant à arbitrer :
 - Camion benne pour les Services Techniques
 - PPI informatique pour les écoles y compris le câblage
 - PPI informatique et téléphonie pour les services
 - Travaux sur l'ancien centre d'incendie et de secours (permettant un sage associatif ultérieur avec changement de destination du bâtiment)
 - Protections solaires cellule rue du marché + salle du conseil municipal
- **Maintien des projets ayant un impact sur le dynamisme du centre bourg et la qualité de vie quotidienne :**
 - Signalétique
 - Boucles pédestres
 - Amélioration des espaces verts
- Maintien des programmes liés aux **économies d'énergie et Energies renouvelables**
- Maintien des orientations sur le **centre-ville** en attendant la levée de certaines incertitudes sur la faisabilité
- Questionnement sur la **réorientation possible de certains budgets vers des projets mieux financés** ou rendus nécessaires par la réglementation :
 - Opportunité du **Fonds vert** proposé par l'état, notamment sous l'Axe rénovation énergétique et éclairage public

En synthèse, ce scénario du PPI présente uniquement les **projets déjà engagés** et les enveloppes nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.

| | 2023 | 2024 | 2025 | Total 2023-2025 |
|--|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| 1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS | 1 725 014 € | 674 913 € | 0 € | 2 399 927 € |
| SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT | 679 062 € | 716 320 € | 0 € | 1 395 381 € |
| 2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE | 482 053 € | 260 311 € | 105 531 € | 847 894 € |
| SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE | 17 060 € | 0 € | 0 € | 17 060 € |
| 3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT | 667 470 € | 351 000 € | 467 000 € | 1 485 470 € |
| SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT | 52 000 € | 71 000 € | 11 000 € | 134 000 € |
| 4-DEVELOPPEMENT URBAIN -Budget principal | 178 000 € | 130 000 € | 0 € | 308 000 € |
| SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN | 85 000 € | 88 409 € | 54 600 € | 228 009 € |
| TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal | 3 052 537 € | 1 416 223 € | 572 531 € | 5 041 291 € |
| TOTAL SUBVENTIONS Budget principal | 833 122 € | 875 729 € | 65 600 € | 1 774 450 € |
| Reste à charge (hors FCTVA) | 2 219 416 € | 540 495 € | 506 931 € | 3 266 841 € |

Le détail de ces opérations est présenté ci-dessous.

| | 2023 | 2024 | 2025 | Total 2023-2025 |
|---|--------------------|------------------|------------|--------------------|
| 1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS | 1 725 014 € | 674 913 € | 0 € | 2 399 927 € |
| Canopée - Tranche 1 - RAR | 11 832 € | | | 11 832 € |
| Canopée - Tranche 2 - Maitrise d'œuvre | 61 329 € | 33 023 € | | 94 352 € |
| Canopée - Tranche 2 - Travaux | 880 994 € | 474 382 € | | 1 355 376 € |
| Digue des Forges Travaux | 75 424 € | | | 75 424 € |
| Digue des Forges MOE | 6 496 € | | | 6 496 € |
| Salle des sports Tranche 1 MOE | 18 907 € | | | 18 907 € |
| Salle des sports Tranche 1 Travaux | | | | 0 € |
| Réseau de chaleur - Travaux | 635 694 € | 158 923 € | | 794 617 € |
| Réseau de chaleur - MOE | 34 338 € | 8 585 € | | 42 923 € |
| SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT | 679 062 € | 716 320 € | 0 € | 1 395 381 € |
| Canopée tranche 1 (Ademe/Région) | 24 700 € | | | 24 700 € |
| Canopée tranche 2 - DETR 2019 | 15 000 € | 35 000 € | | 50 000 € |
| Canopée tranche 2 - DSIL 2020 | 51 000 € | 119 000 € | | 170 000 € |
| Canopée tranche 2 - CAF | 25 718 € | 60 009 € | | 85 727 € |
| Canopée tranche 2 - CD35 contrat de territoire | 84 000 € | 196 000 € | | 280 000 € |
| Canopée tranche 2 - FDC BC | 68 557 € | 68 557 € | | 137 114 € |
| Digue des Forges - DETR 2022 | 55 509 € | | | 55 509 € |
| Digue des Forges - DSIL 2022 | 99 000 € | | | 99 000 € |
| Digue des Forges - Paimpont | 15 868 € | | | 15 868 € |
| Digue des Forges - DLP | 10 579 € | | | 10 579 € |
| Salle des sports (hypothèse 30%) | | | | 0 € |
| Réseau de chaleur - DSIL 2021 | 120 000 € | 80 000 € | | 200 000 € |
| Réseau de chaleur - PBEB (Région) | 88 130 € | 58 754 € | | 146 884 € |
| Réseau de chaleur - DETR 2023 (Hypothèse) | 21 000 € | 49 000 € | | 70 000 € |
| Réseau de chaleur - FEDER | | 50 000 € | | 50 000 € |
| FDC Thématique PACTE FISCAL | | | | 0 € |

| | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE | 482 053 € | 260 311 € | 105 531 € | 847 894 € |
| Rue du Marché T1- travaux | 1 707 € | | | 1 707 € |
| Rue du Marché T2- travaux | | | | 0 € |
| Rue du Marché T2- MOE | | | | 0 € |
| Rue des Glyorel - travaux (hors EU) dont SDE35 | 349 604 € | | | 349 604 € |
| Rue des Glyorel - MOE | 19 962 € | | | 19 962 € |
| Rue de l'Hermine T2 et quai bus - travaux | | | | 0 € |
| Rue de l'Hermine T2 et quai bus - MOE | | | | 0 € |
| Programme eaux pluviales MOE | 8 516 € | 3 175 € | 3 175 € | 14 865 € |
| Programme eaux pluviales Travaux | 102 264 € | 257 136 € | 102 356 € | 461 756 € |
| SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE | 17 060 € | 0 € | 0 € | 17 060 € |
| DETR DSIL rue des Glyorels (hyp) | | | | 0 € |
| CD35: enrobé rue du Fief | | | | 0 € |
| CD35: rue du Marché T1 | | | | 0 € |
| CD35: rue du Marché T2 (hypothèse) | | | | 0 € |
| CD35: rue des Glyorels | 12 060 € | | | 12 060 € |
| Amendes de police (hyp) | 5 000 € | | | 5 000 € |
| Région: Rue de l'Hermine Quai bus (hypothèse) | | | | 0 € |
| | | | | 0 € |

| 3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT | 667 470 € | 351 000 € | 467 000 € | 1 485 470 € |
|--|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Equipement des services | 112 000 € | 80 000 € | 180 000 € | 372 000 € |
| Equipement des services - RAR | | | | 0 € |
| Bâtiments et équipements | 55 400 € | 110 000 € | 110 000 € | 275 400 € |
| Bâtiments et équipements - RAR | 8 830 € | | | 8 830 € |
| Eclairage public/ illuminations | 239 632 € | 41 000 € | 57 000 € | 337 632 € |
| Eclairage public/ illuminations RAR | 1 608 € | | | 1 608 € |
| Voirie urbaine | 45 000 € | 45 000 € | 45 000 € | 135 000 € |
| Voirie urbaine - travaux RAR | | | | 0 € |
| Voirie rurale | 60 000 € | 70 000 € | 70 000 € | 200 000 € |
| Voirie rurale - travaux RAR | 60 000 € | | | 60 000 € |
| Achat foncier | 85 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 95 000 € |
| SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT | 52 000 € | 71 000 € | 11 000 € | 134 000 € |
| Diverses subventions CAF | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 15 000 € |
| Diverses subventions DEPT | | | | 0 € |
| Diverses subventions CAF DEPT ETAT | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 15 000 € |
| FDC BC VOIRIE | 39 000 € | 60 000 € | | 99 000 € |
| FDC BC logements communaux (3 logts) | 3 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 5 000 € |

| 4- DEVELOPPEMENT URBAIN - Budget principal | 178 000 € | 130 000 € | 0 € | 308 000 € |
|---|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| 3-Maison Blanche | | 130 000 € | | 130 000 € |
| 4-Rue Nationale | 84 000 € | | | 84 000 € |
| 5.2-Lotissement des Ormes BA | | | | 0 € |
| 5.1-Parking rue des Glyorels | | | | 0 € |
| 7.2-Signalétique | 64 000 € | | | 64 000 € |
| 8 - Lotissement du Landret BA | 0 € | | | 0 € |
| 10-Boucles pédestres | 30 000 € | | | 30 000 € |
| | | | | 0 € |
| SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN | 85 000 € | 88 409 € | 54 600 € | 228 009 € |
| 3- Maison Blanche | | | | 0 € |
| 4. Rue Nationale | 30 000 € | | | 30 000 € |
| 5.2 - Lotissement des Ormes BA | | 10 000 € | | 10 000 € |
| 6 Abords du vélodrome | 0 € | | | 0 € |
| 7-Mobilier urbain: subventions | | | | 0 € |
| 8- Lotissement du Landret BA | 0 € | | | 0 € |
| 10-Boucles pédestres (hyp 80% Leader) | | 23 809 € | | 23 809 € |
| Recette vente de bien | 55 000 € | | | 55 000 € |
| Recette PAE | | 54 600 € | 54 600 € | 109 200 € |

III.3.2. PPI SCENARIO 2 – HYPOTHESE INTEGRANT L'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

La seule hypothèse modifiée dans ce scénario est le démarrage des travaux d'extension de la salle de sports en 2025 avec un étalement sur 3 ans, et avec des hypothèses sur les subventions possibles dont la perception serait étalée sur la durée de la réalisation de l'opération. Une grande partie de la charge financière de ce projet est reportée sur les années 2026 et suivantes.

| | 2023 | 2024 | 2025 | Total 2023-2025 |
|---|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| 1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS | 1 725 014 € | 730 913 € | 1 395 200 € | 3 851 127 € |
| SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES EQU | 679 062 € | 716 320 € | 273 000 € | 1 668 381 € |
| | | | | |
| 2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE | 482 053 € | 260 311 € | 105 531 € | 847 894 € |
| SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIR | 17 060 € | 0 € | 0 € | 17 060 € |
| | | | | |
| 3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT | 667 470 € | 351 000 € | 467 000 € | 1 485 470 € |
| SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSE | 52 000 € | 71 000 € | 11 000 € | 134 000 € |
| | | | | |
| 4-DEVELOPPEMENT URBAIN -Budget principal | 178 000 € | 130 000 € | 0 € | 308 000 € |
| SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN | 85 000 € | 88 409 € | 54 600 € | 228 009 € |
| | | | | |
| | 2023 | 2024 | 2025 | Total 2023-2025 |
| TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal | 3 052 537 € | 1 472 223 € | 1 967 731 € | 6 492 491 € |
| TOTAL SUBVENTIONS Budget principal | 833 122 € | 875 729 € | 338 600 € | 2 047 450 € |
| Reste à charge (hors FCTVA) | 2 219 416 € | 596 495 € | 1 629 131 € | 4 445 041 € |

Le reste à charge total augmente ainsi **d'1 million d'euros par rapport au scenario 1.**

III.3.3. L'IMPORTANCE REAFFIRMEE DU PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

L'extension de la salle de sport est le projet structurant prévu dans le mandat 2020-2026 et a été préparé pendant le mandat précédent :

- 2017 : élaboration de la politique sportive communale et étude urbaine portant sur les zones de loisirs
- 2018 : étude des besoins auprès des usagers et premiers contacts politiques et techniques, notamment avec le Département d'Ille et Vilaine et des fédérations sportives
- 2019 : acquisition de la parcelle adjacente à la salle de sports actuelle par la collectivité
- 2019 : réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière confiée à un architecte : cette étude a permis de dimensionner les besoins, d'établir une enveloppe de travaux prévisionnelle
- 2021 : consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception de l'extension de la salle
- 2022 : le cabinet retenu, MAarchitectes, a présenté une esquisse début 2022 et un APD en octobre 2022.

Le contexte de l'utilisation de la salle existante est le suivant :

- Forte pression sur la salle existante :
 - En journée : 2 écoles élémentaires (+ 2 maternelles), 1 collège
 - En soirée et le week-end : usage sportif associatif
- Conflits d'usages en cas de manifestations concomitantes (*malgré le temps de coordination entre associations sportives !*)
- Impossibilité d'accueillir de nouveaux sports malgré la demande : ex. basket, hand-ball
- Salle non dimensionnée pour la compétition
- Accueil des usagers de Paimpont, Maxent, Saint-Péran (absence de salle dans ces communes)

Les effectifs accueillis en 2021-2022 sont les suivants :

- 2021-2022 : 733 élèves

- dont 283 collégiens
- dont 450 primaires
 - Dont 291 élémentaires
- 12 associations utilisatrices :
 - Volley, Tennis, Badminton, Danse (4 assos), Sport santé, Judo, Aikido, PPG, Gymnastique

La création d'une nouvelle salle, communiquant avec la salle actuelle vise les objectifs suivants :

- Disposer d'une salle multisport complémentaire permettant l'accueil des scolaires mais aussi de nouvelles associations sportives dans un contexte d'augmentation de la population
- Disposer de gradins facilitant l'organisation de compétitions
- Disposer de vestiaires qualitatifs et permettant de séparer les équipes, les usagers majeurs et mineurs dans le cadre de l'usage associatif
- Disposer d'une salle de convivialité destinée à renforcer la cohésion sociale et la convivialité
- Rendre les deux salles communicantes permettant de les utiliser simultanément tout en mutualisant les espaces de rangement, les vestiaires, les locaux techniques

L'agrandissement préalable à la rénovation de la salle actuelle doit permettre de donner la priorité à l'offre d'une nouvelle infrastructure aux usagers et de maintenir la possibilité d'une activité sportive pendant les travaux.

Ce projet est donc considéré comme prioritaire pour le Conseil municipal.

Son plan de financement a connu d'importantes évolutions depuis 2021 comme le montre le tableau ci-dessous :

| | RDV CD35 oct. 2021 | DOB 2021 | DOB 2022 | projet début 2023 |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Dépenses TTC | | | | |
| MOE+ études | 222 000 € | 216 000 € | 271 068 € | 300 179 € |
| Travaux | 1 750 000 € | 2 160 000 € | 2 100 000 € | 3 138 000 € |
| Total | 1 972 000 € | 2 376 000 € | 2 371 068 € | 3 438 179 € |
| Recettes | | | | |
| hypothèse Subventions | 696 600 € | 696 600 € | 590 000 € | 910 000 € |
| Hypothèse FTVA | 323 487 € | 389 759 € | 388 950 € | 563 999 € |
| reste à charge PLG | 951 913 € | 1 289 641 € | 1 392 118 € | 1 964 180 € |

Le montant des travaux a augmenté notamment en raison d'évolutions de la programmation mais également de l'augmentation importante des coûts de construction constatée depuis 2020.

Voici la planification de portage financier proposée comme hypothèse de travail :

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | TOTAL |
|------------------------------------|----------|----------|-------------|-------------|-----------|-------------|
| Salle des sports Tranche 1 MOE | 18 907 € | 56 000 € | 140 000 € | 84 000 € | 0 € | 298 907 € |
| Salle des sports Tranche 1 Travaux | 0 € | 0 € | 1 255 200 € | 1 255 200 € | 627 600 € | 3 138 000 € |
| Subventions - hypothèses | 0 € | 0 € | 273 000 € | 273 000 € | 364 000 € | 910 000 € |

Le montant des subventions reste très incertain, aucun montant n'a été notifié à ce jour, seule une demande de DETR a été déposée début 2023.

III.4. PROSPECTIVE FINANCIERE

Les tableaux suivants présentent la prospective financière sur 3 ans, de 2023 à 2025, établie sur la base des hypothèses détaillées précédemment sur le fonctionnement et les projets d'investissement.

Deux hypothèses prospectives sont présentées, afin d'intégrer les scénarios de PPI précédemment évoqués.

III.4.1. PROSPECTIVE ADOSSEE SUR LE PPI SCENARIO 1 – HYPOTHESE MINIMALISTE

Dans cette hypothèse, 1.2 millions euros d'emprunt sont mobilisés pour financer le PPI, ce qui ne suffit pas complètement à couvrir le besoin de financement, et qui aboutit à une dégradation modérée du ratio de désendettement.

L'épargne brute et l'épargne nette se dégradent progressivement.

Ce scénario reste tout à fait soutenable pour la collectivité.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CA 2025 | CA 2026 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Recettes de fonctionnement | 3 970 965 | 4 372 300 | 4 110 856 | 4 211 573 | 4 307 455 |
| Dépenses de fonctionnement | 3 620 505 | 4 055 482 | 3 892 858 | 4 012 529 | 4 084 946 |
| Epargne brute | 496 939 | 446 318 | 471 898 | 462 944 | 486 409 |
| Epargne nette | 130 729 | 91 318 | 105 898 | 104 944 | 127 409 |
| Recettes d'investissement | 1 715 899 | 2 646 490 | 2 280 195 | 1 049 219 | 1 189 671 |
| Dépenses d'investissement | 1 488 513 | 2 985 637 | 2 612 264 | 1 515 707 | 1 529 247 |
| Capacité (+) / Besoin de financement (-) | 227 386 | - 339 147 | - 332 069 | - 466 488 | - 339 577 |
| Capital restant dû au 31.12.N | 2 870 772 | 3 315 772 | 3 349 772 | 2 991 772 | 3 132 772 |
| Capacité de désendettement | 5,78 | 7,43 | 7,10 | 6,46 | 6,44 |

III.4.1. PROSPECTIVE ADOSSEE SUR LE PPI SCENARIO 2 – HYPOTHESE INTEGRANT LA SALLE DE SPORTS

Dans cette hypothèse, le financement de l'extension de la salle de sports nécessite de mobiliser 1 millions d'euros d'emprunt supplémentaire en 2025 par rapport au scénario 1 et encore 1.5 millions d'euros en 2026. Ce recours massif à l'emprunt ne suffit pour autant pas à couvrir en totalité le besoin de financement de la commune.

Cela porte le ratio de désendettement au-delà de 11 années dès 2026, et réduit très fortement l'épargne nette, pénalisant les capacités financières de la commune à moyen terme.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CA 2025 | CA 2026 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Recettes de fonctionnement | 3 970 965 | 4 372 300 | 4 110 856 | 4 211 573 | 4 307 455 |
| Dépenses de fonctionnement | 3 620 505 | 4 055 482 | 3 892 858 | 4 012 529 | 4 124 946 |
| Epargne brute | 496 939 | 446 318 | 471 898 | 462 944 | 446 409 |
| Epargne nette | 130 729 | 91 318 | 105 898 | 104 944 | 37 409 |
| Recettes d'investissement | 1 715 899 | 2 646 490 | 2 280 195 | 2 246 748 | 2 622 840 |
| Dépenses d'investissement | 1 488 513 | 2 985 637 | 2 651 464 | 2 548 347 | 2 770 358 |
| Capacité (+) / Besoin de financement (-) | 227 386 | - 339 147 | - 371 269 | - 301 599 | - 147 519 |
| Capital restant dû au 31.12.N | 2 870 772 | 3 315 772 | 3 349 772 | 3 991 772 | 5 082 772 |
| Capacité de désendettement | 5,78 | 7,43 | 7,10 | 8,62 | 11,39 |

Au regard de l'importance de ce projet pour l'attractivité de la commune, et de la forte attente de la population et des associations, la municipalité souhaite pouvoir mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre l'objectif de réaliser l'extension de la salle des sports. Le soutien des partenaires et financeurs sera stratégique pour permettre l'aboutissement du projet.

III.4.2. L’AFFIRMATION DES OBJECTIFS FINANCIERS D’ICI A 2026

Les objectifs financiers de la commune peuvent se résumer autour des 4 axes suivants :

- Le maintien d'un objectif d'épargne brute cible autour de 500 000 € afin que le déficit d'investissement n'excède jamais le montant de l'épargne brute dégagé sur l'exercice en cours ;
- L'importance d'une veille active sur les dispositifs de financement des projets ;
- Un usage raisonné de l'emprunt afin de maintenir un niveau de dette soutenable et un ratio de désendettement inférieur à 10 années, pour ne pas pénaliser les futurs projets, et les futurs mandats
- La nécessaire réflexion sur les recettes liées au produit des services grâce à l'analyse des coûts de revient.

III.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La situation financière de ce budget annexe est confortable : L'excédent de la section d'exploitation est d'environ 900 K€. En 2022, des travaux ont été réalisés pour la rénovation des réseaux rue de Montfort et rue des Glyorels.

Pour les années à venir, la collectivité appliquera les préconisations du schéma directeur en les priorisant au regard :

- de leur efficacité, notamment de réduction d'infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux.
- d'un renouvellement périodique des réseaux concernés par des travaux de requalification de voirie

Le tableau ci-dessous présente le Plan pluriannuel d'investissement du budget annexe assainissement.

| PPI Assainissement € TTC | | | | Total |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2023-2025 |
| 1- EXTENSIONS ET RENOVATIONS DU RESEAU LIEES A DES TRAVAUX DE VOIRIE | 142 111 € | 64 655 € | 50 000 € | 256 765 € |
| Rénovation rue des Glyorels | 108 283 € | | | 108 283 € |
| Rénovation rue de l'Hermine T2 | | 64 655 € | | 64 655 € |
| Lotissement des Ormes -extension de réseau | 33 828 € | | | 33 828 € |
| Rénovation réseau Rue du Marché T2 (MO+ travaux) | | | | 0 € |
| Lotissement du landret T1 | | | 50 000 € | |
| SUBVENTIONS EXTENSION ET RENOVATIONS DU RESEAU LIEES A DES TRAVAUX DE VOIRIE | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 2- RENOVATIONS de RESEAU LIEES AU SDEU/ RESORPTION EAUX PARASITES | 353 790 € | 50 718 € | 125 704 € | 530 212 € |
| SDEU - Rénovation rue de Montfort/Rue des Glyorel MOE | 2 306 € | | | 2 306 € |
| SDEU - Rénovation rue de Montfort/Rue des Glyorel travaux | 351 484 € | | | 351 484 € |
| SDEU- Rénovation ZA des Noës (travaux+MOE) | | 50 718 € | | 50 718 € |
| SDEU- Rénovation Rue de la Chêze Est (travaux+MOE) | | | 70 363 € | 70 363 € |
| SDEU- Rénovation Rue des artisans (travaux+MOE) | | | 55 340 € | 55 340 € |
| SDEU - AUTRES TRAVAUX | | | | 0 € |
| SUBVENTIONS RENOVATIONS SDEU | 279 108 € | 0 € | 0 € | 279 108 € |
| 3- TRAVAUX STATION D'EPURATION et POSTES RELEVAGE | 0 € | 77 040 € | 0 € | 77 040 € |
| Traitement H2S postes de relevage | | 77 040 € | | 77 040 € |
| SUBVENTIONS TRAVAUX STATION | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 4-ETUDES | 0 € | 10 000 € | 36 680 € | 46 680 € |
| Faisabilité Extension station | 0 € | 10 000 € | 36 680 € | 46 680 € |
| SUBVENTIONS ETUDES | 0 € | 0 € | 23 340 € | 23 340 € |
| | | | | |
| TOTAL INVESTISSEMENTS Budget Assainissement | 495 901 € | 202 413 € | 212 384 € | 910 697 € |
| TOTAL SUBVENTIONS Budget Assainissement | 279 108 € | 0 € | 23 340 € | 302 448 € |
| capacité d'équipement | 216 793 € | 202 413 € | 189 044 € | 608 249 € |

En 2023, le programme d'investissement est estimé à environ **462 K€** comportant principalement des travaux de réhabilitation de réseau.

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 288 666 € correspondant à des travaux réalisés en 2022 mais dont la prise en charge comptable n'a pas pu être réalisée avant la clôture de l'exercice.

LEXIQUE

CA : Compte Administratif

CDG : Centre de Gestion

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Générale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

Euribor = L'Euribor est avec l'Eonia un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDC : Fonds de concours

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GVT : Glissement vieillissement technicité

LEP : Livret d'Épargne Populaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDEU : Schéma directeur des eaux usées

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties